



Délibération
N° 2021-032

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA**

**ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA**

OBJET : RENOUELEMENT DU BAIL AVEC LA POSTE POUR LE LOCAL DU « MAJESTIC »

Date de la convocation : 27/05/2021

SEANCE DU 01 JUIN 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le premier juin à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles,

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
M. COVILLI Pierre-Antoine, a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. SCANIGLIA Didier,
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 16

Absents : 2

Représentés : 5

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le bail liant la Commune à la Poste pour le local sis au « Majestic » à Pietranera arrive à son terme.

Madame le Maire propose de renouveler le bail à partir du 01 juillet 2021, pour une durée de 9 ans, moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de 5 160 euros à indexer annuellement selon l'Indice trimestriel des Loyers Commerciaux (ICL) publié par l'INSEE.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210601-00722021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2021



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

DÉCIDE

- ✓ D'autoriser Madame Le Maire à signer le renouvellement de bail avec la Poste concernant le local du « Majestic ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210601-00722021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2021